

le retour des attestations de déplacement dérogatoire

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 51 du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),
Mme/M. :
Né(e) le : à :
Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation

☐ Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne

Avec la mise en place du second confinement et afin que vous soyez en règle lors de vos déplacements autorisés , l'exécutif ressorti et actualisé l'attestation de déplacement dérogatoire , que nous utilisons pendant le confinement du printemps. Vous pouvez les télécharger en cliquant ci dessous sur " en savoir plus"

Les voici en formats pdf et word

[attestation au format pdf](#)

[Attestation au format word](#)

Sachez que vous pouvez également télécharger une attestation numérique sur votre smartphone .

Plus d'info : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>